

Image not found or type unknown



Précautions pour succession

Par **bernard82**, le **14/03/2010** à **17:53**

Bonjour,

Je suis divorcé, une fille à qui je ne veux rien laisser en succession.

Je vis en concubinage, mon ex-femme me doit 150000€ (liquidation matrimoniale), en cas de décès, que dois-je faire avant pour protéger ma concubine et qu'elle puisse recevoir cet argent?

Merci de vos réponses.